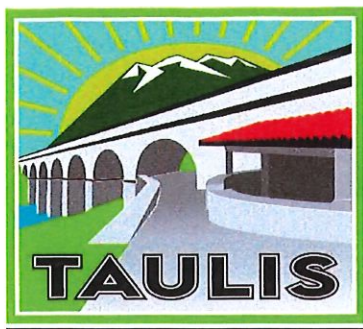




PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril à huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq avril 2022 s'est réuni à la mairie de Taulis, sous la présidence Monsieur Romain Cayuela, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 4

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS

Absent : Wilhelm HUBER

Monsieur Thierry CASASNOVAS a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance : 08 h 31

Lors de la séance du 05 avril 2022, un Procès-verbal d'absence de quorum a été dressé. Etaient à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Vote du compte Administratif
- Approbation du Compte de Gestion
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2022

Considérant que le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le 05 avril 2022 pour traiter uniquement des délibérations susvisées,

L'article L2121-17, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

En respect de l'article L2121-14, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de séance est donnée à Monsieur Romain Cayuela. Monsieur le Président de séance indique à l'Assemblée que toutes les données techniques des délibérations de ce jour seront présentées par Madame Brunet, secrétaire de mairie.

DELIBERATIONS

- **FINANCES – Vote du Compte Administratif 2021 – Budget Principal**

Vu l'article 2121-19 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative au vote du Compte administratif,

Vu le compte administratif établi par Madame le Maire et le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur d'Arles-sur-Tech, Receveur Municipal,

Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal pendant les débats et le vote.

CONSIDERANT que les deux documents sont en parfaite concordance,

Le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE d'arrêter et d'adopter les résultats définitifs suivants :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	218 493.34
----------	------------

DEPENSES	119 877.81
----------	------------

EXCEDENT	98 615.53
----------	-----------

INVESTISSEMENT

RECETTES	133 854.41
----------	------------

DEPENSES	35 167.90
----------	-----------

EXCEDENT	98 686.51
----------	-----------

VOTE A L'UNANIMITE

- **FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que M Laurent MONE, Receveur Municipal, a normalement administré les finances communales au cours de l'exercice 2021

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion pour l'exercice 2021, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE A L'UNANIMITE

- **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **98 615.53 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021		
Pour mémoire : prévisions budgétaires		
Virement à la section d'investissement		
Résultat au 31/12/2021	Excédent	98 615.53 €
	Déficit	
EXCEDENT au 31/12/2021		98 615.53 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)		0 €
Report au fonctionnement		98 615.53 €

VOTE A L'UNANIMITE

- **Vote des taux d'imposition de l'exercice 2022**

- Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,
- Vu le montant des allocations compensatrices,
- Vu le montant de la compensation relais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de fixer pour l'année 2022 les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière bâti : 45.61%

Taxe foncière non bâti : 100.32 %

VOTE A L'UNANIMITE

- Vote du budget Primitif 2022

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	215 315.53	116 700.00
Résultat de fonctionnement 2021 reporté		98 615.53
Total de la section de fonctionnement	215 315.53	215 315.53

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT par CHAPITRES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
011	Charges à caractère général	63 498.59
012	Charges de personnel	91 500.00
014	Atténuations de produits	300.00
65	Autres charges de gestion courante	29 516.94
Total des dépenses réelles de fonctionnement		185 131.23
023	Virement à la section d'investissement	30 500.00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		215 315.53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT par CHAPITRES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
70	Produits des services	3 000.00
73	Impôts et taxes	78 000.00
74	Dotations et participations	34 000.00
75	Autres produits de gestion courante	1 700.00
Total des recettes de fonctionnement		116 700.00
Excédent antérieur reporté		98 615.53
Total des recettes de fonctionnement cumulées		215 315.53

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	129 186.51	30 500.00
Résultat d'Investissement 2021 reporté		98 686.51
Total de la section de fonctionnement	129 186.51	129 186.51

DEPENSES D'INVESTISSEMENT par CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
21	Immobilisation corporelle	129 186.51
Total des dépenses d'Investissement		129 186.51

RECETTES D'INVESTISSEMENT par CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	98 686.51
021	Virement de la section de fonctionnement	30 500.00
Total des dépenses d'Investissement		129 186.51

VOTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 09h03

Le Maire,



Martine MAUGUIN